



## Mairie de Bonnevaux

30 450 BONNEVAUX

Tél : 04 66 61 12 68

Fax : 04 66 61 25 07

Mail : [mairie.bonnevaux@free.fr](mailto:mairie.bonnevaux@free.fr)

Site internet : [www.bonnevaux.com](http://www.bonnevaux.com)

### COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 septembre 2018

L'an deux-mille dix-huit et le vingt- trois septembre à dix heures, le Conseil Municipal s'est réuni dans la mairie sous la présidence de Madame Roseline Boussac, Maire.

**Présents :** Marie Cécile Chandesris, Eric Dedieu, Yves Bove, Sabine Hurel  
**Procurations :** Pascal Perquis à Sabine Hurel  
**Absents :** Bertrand Poincin,  
**Excusés :** Victor Matalonga, Damien Loyal,

**Secrétaire de séance :** Sabine Hurel

#### **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 mai 2018**

Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

#### **MODIFICATION BUDGETAIRE M14**

Le Conseil Municipal décide les modifications budgétaires en comptabilité M14, Budget Général 2018 :

##### **Fonctionnement dépenses :**

615221 Bâtiments publics	- 2 000,00 €
615231 Voirie	- 3 000,00 €
6554 Contributions aux organismes de regroupement	+ 5 000,00 €

Ont signé les membres présents ;

#### **SYNDICAT MIXTE DES HAUTES VALLEES CEVENOLES**

Madame le Maire, rappelle au Conseil Municipal que la Commune de Bonnevaux est membre du Syndicat Mixte des Hautes Vallées Cévenoles.

En application des lois MAPTAM et NOTRE, le SMHVC a voté l'abandon de sa compétence n°2 GEMAPI ; de ce fait, le SMHVC change de nature juridique et devient syndicat intercommunal à vocation unique, dénommé Syndicat des Hautes Vallées Cévenoles ( SHVC).

Par ailleurs, le syndicat modifie, à la demande de la Préfecture du Gard, l'article 8 de ses statuts en supprimant le nombre de vice-présidents ( qui sera fixé ultérieurement par délibération) et les modalités de répartition de sièges.

Enfin le syndicat met à jour la liste de ses membres en intégrant les communes de La Vernarède et le Chambon, côté Gard, et les communes de Saint Germain de Calberte et de Saint Michel de Dèze, côté Lozère.

Madame le Maire présente les nouveaux statuts du syndicat et demande au conseil municipal de se prononcer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** de valider les nouveaux statuts du Syndicat des Hautes Vallées Cévenoles
  - qui ne font plus apparaître la compétence GEMAPI
  - qui font devenir le syndicat mixte, syndicat à vocation unique
  - qui intègre les communes de La Vernarède, Le Chambon, Saint Germain de Calberte et Saint Michel de Dèze
  - qui, à l'article 8, supprime le nombre de vice-présidents et les modalités de répartition de sièges.

Ont signé les membres présents ;

### **ADOPTION RAPPORT CLECT**

Madame le Maire, rappelle que la Communauté Alès Agglomération a été créée par arrêté préfectoral en date du 13 septembre 2016 qui a porté fusion de la Communauté Alès Agglomération et des communautés de communes de Vivre en Cévennes, Pays Grand'Combien et Hautes Cévennes.

La nouvelle communauté dispose d'un délai de un an pour restituer ou harmoniser ses compétences optionnelles qui étaient exercées de manière différenciée sur le territoire de chacun des ex-Établissements Publics de Coopération Intercommunale fusionnés.

L'article IV de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts prévoit que la commission locale d'évaluation des transferts de charges nommée CLECT est saisie à chaque transfert. Elle détermine les conséquences financières entre communes et intercommunalité.

Madame le Maire expose le rapport de la CLECT du 20 juin 2018.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** le rapport établi par la C.L.E.C.T
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tout document nécessaire au bon aboutissement de cette affaire.

Ont signé les membres présents ;

### **PARTICIPATION CANTINE SCOLAIRE**

Le Conseil Municipal,

#### **DECIDE**

d'accorder une participation financière pour la cantine scolaire aux enfants scolarisés à l'école d'Aujac.  
Le montant de cette participation s'élève à 2 €, par enfant et par repas.

Ont signé les membres présents ;

### **ORANGE : IMPLANTATION D'UNE ARMOIRE NRA**

Madame le Maire rappelle divers échanges et entretiens avec des responsables d'Orange concernant l'implantation d'une armoire NRA (Nœud de Raccordement Abonné).

Après présentation, Madame le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur le lieu d'implantation de cette armoire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, :

- **DONNE** son accord pour l'implantation de cette armoire sur la parcelle n° E 1215
- **CHARGE** Madame le Maire de transmettre la présente délibération à l'entreprise Orange, et si besoin de signer une convention avec le responsable concerné de ladite entreprise.

Ont signé les membres présents.

**L'ordre du jour est terminé. Nous passons aux informations diverses :**

Madame le Maire nous informe que le Département du Gard a signé un contrat avec SFR Collectivités (Altis) afin d'amener la fibre chez chaque foyer du département. Les travaux seront effectués sur 4 ans à partir de janvier 2019. Marie-Cécile fait remarquer que, grâce au fait que nous ayons pris les devants et avancé le travail avec Rnet, nous n'aurons pas à attendre 2022 pour être raccordés au réseau.

Concernant les Obligations Légales de Débroussaillage, en Ardèche de nombreuses amendes viennent d'être mises par la DDTM aux particuliers qui n'avaient pas respecté ces obligations de débroussailler au moins 50 mètres autour des habitations. On fait remarquer que de nombreuses broussailles encombrant les propriétés, les hameaux ainsi que le parc agroforestier du village.

Nous nous réjouissons d'apprendre que le projet éolien sur la crête au dessus de Malons, Malbosc et Bonnevaux est abandonné. Il est question de projets plus intéressants et plus respectueux de l'environnement retenus par certaines communes comme les toitures photovoltaïques. On demande aussi pourquoi ne pas utiliser le barrage de Sénéchas pour la production d'électricité.

Sabine fait part de la réunion à laquelle elle a assisté au CAUE ( Conseil pour l'Architecture, l'Urbanisme et l'Environnement) du Gard. Ce conseil propose de mutualiser idées, projets et soutien technique pour une vision éco-responsable du territoire gardois. Deux axes sont retenus : repérer les actions innovantes des communes en matière de cadre de vie pour valoriser des espaces, des architectures et des expériences citoyennes, d'une part ; et engager des réflexions sur des sujets de fonds relatifs à l'action publique pour souligner de nouvelles manières de voir et faire émerger d'autres pistes d'aménagement du territoire, d'autre part.

Le PLU est le principal outil dont disposent les citoyens et les communes pour dessiner le paysage et le village de leurs souhaits.

Madame le maire rappelle que le PLU est à nouveau à l'étude et une prochaine rencontre avec le bureau d'études aura lieu le 2 octobre.

Madame le Maire nous informe également que les compétences eau et assainissement vont passer à l'agglomération d'Alès. Pour la compétence assainissement c'est en janvier 2019 et pour l'eau en janvier 2020.

La pompe qui enverra l'eau vers le col du Péras sera finalement installée dans l'armoire UV de Bonnevaux.

Plus personne n'intervenant, la séance est levée à .....